

garonne

en Aquitaine

édito

N° 1 Décembre 2013



Le Document d'objectifs du site Natura 2000 « La Garonne » en Aquitaine voit son élaboration se terminer en cette fin d'année 2013. Rappelons dès à présent que la Garonne est couverte par le réseau Natura 2000 de ses sources espagnoles jusqu'à sa confluence avec la Dordogne !

La dégradation et la disparition des habitats et espèces d'intérêt communautaire de Garonne sont inquiétantes. Comment faire remonter les populations d'esturgeons et de grandes aloses ? Comment améliorer l'axe de déplacement qu'est la Garonne pour le Vison d'Europe ? Comment protéger les milieux favorables à l'Angélique des estuaires ? Peut-on sensibiliser les professionnels, les usagers du fleuve et les citoyens à ces inquiétudes ? Autant de questions auxquelles il a fallu répondre dans ce document d'objectifs.

Natura 2000 n'a pas pour but de mettre sous cloche les habitats et espèces. L'expérience des documents d'objectifs en cours d'élaboration démontre la volonté de l'ensemble des acteurs de concilier la préservation des milieux et le maintien des activités sur les sites.

Aujourd'hui, bien qu'un travail d'organisation et d'identification de maîtres d'ouvrages reste à mener, nous avons de nombreux éléments à notre disposition pour mettre en œuvre un programme d'actions sur la Garonne en Aquitaine.

Jacques BILIRIT, Maire de Fourques-sur-Garonne, Conseiller Général du canton de Marmande Est, Vice-Président du Conseil général du Lot-et-Garonne

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 « La Garonne » en Aquitaine FR7200700

Sommaire

Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Natura 2000 sur l'ensemble de la Garonne

Natura 2000, les étapes clés



smeag
POUR L'ÉQUILIBRE GARONNE

Natura 2000

Qu'est-ce que c'est ?



Un réseau pour sauvegarder la biodiversité

Le réseau Natura 2000 rassemble des sites où sont présents des milieux naturels et des espèces remarquables ou menacés sur le territoire européen. Il a été institué par les directives européennes « Habitats » de 1992 et « Oiseaux » de 1979.

Cette politique de conservation est issue du constat de régression de la population de nombreuses espèces animales et végétales et des milieux naturels qui les abritent en Europe.



Un équilibre entre la nature et les activités humaines

Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En effet son objectif ne consiste pas à sanctuariser les espèces et habitats menacés au niveau de l'Europe ni d'empêcher les activités comme l'agriculture, l'exploitation forestière ou encore la pêche ou la chasse. Les pratiques de gestion déjà utilisées comme la fauche ou le pâturage sur les prairies humides, le maintien d'un couvert végétal sous les peupleraies ou encore le piégeage d'espèces nuisibles, permettent le maintien du bon état de conservation des espaces naturels.

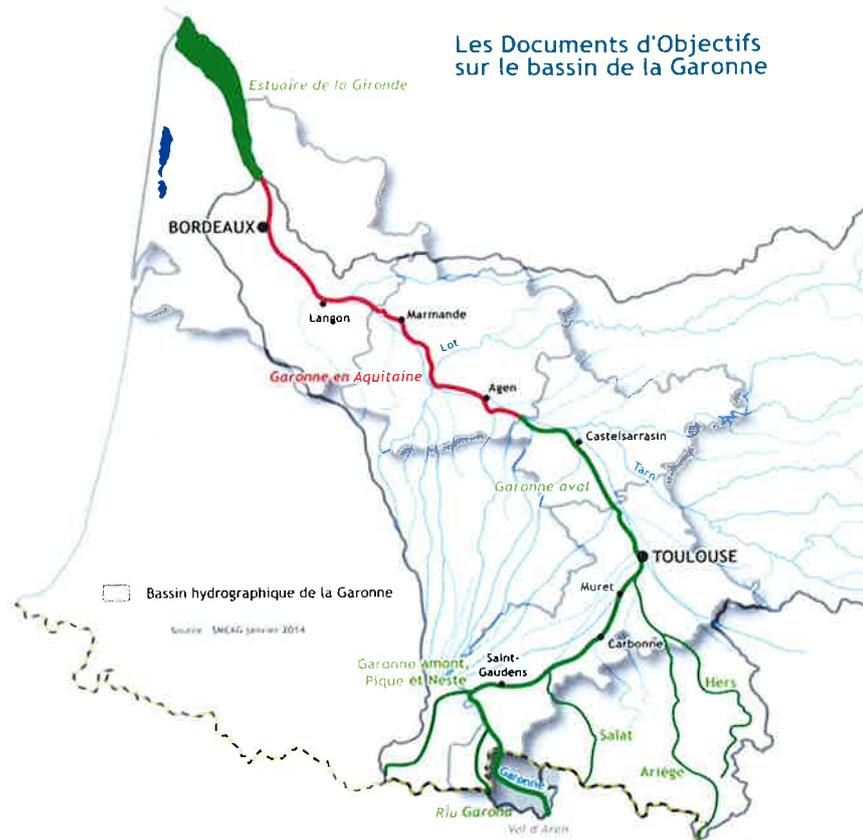


La gestion des sites Natura 2000

La gestion de chaque site Natura 2000 s'appuie sur un document d'objectifs (abréviation : DOCOB), élaboré et validé en concertation avec les acteurs locaux puis validé par arrêté préfectoral. Document de référence pour tous les partenaires publics et privés, le DOCOB décrit les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire présents et liste les actions à mettre en œuvre pour assurer leur préservation.

Privilégiant les démarches contractuelles, l'application des actions proposées dans le DOCOB se fait sur la base du volontariat : possibilité de signer des

Les Documents d'Objectifs sur le bassin de la Garonne



contrats Natura 2000 ou la Charte Natura 2000 sur 5 ans avec l'Etat pour les propriétaires ou ayants droit. Des financements sont possibles de l'Europe et de l'Etat.

Les aménagements de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site. Si un projet portant atteinte à la conservation du site est néanmoins autorisé pour des raisons d'intérêt public, le porteur de projets doit financer et mettre en œuvre des mesures compensatoires.

Natura 2000

Sur l'ensemble de la Garonne

L'ensemble de la Garonne est inscrit au réseau Natura 2000 (directive Habitats), de ses sources espagnoles jusqu'à l'estuaire de la Gironde : Riu Garona (ES5130034), la Garonne en Midi-Pyrénées (FR7301822), la Garonne en Aquitaine (FR7200700) et l'Estuaire de la Gironde (FR7200677).



Berges de Garonne entre le pont de Podensac et Langoiran en Gironde

- LA GARONNE en Aquitaine



Dernière population connue en Garonne et Dordogne. L'Esturgeon européen peut vivre plus de 100 ans et peser plus de 300 kg.



Un réel potentiel de restauration, 4 objectifs de développement durable

4 objectifs de développement durable ont été définis, eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels puis en fiches actions.

La conservation et la restauration des habitats naturels et habitats d'espèces. De nombreux contrats de restauration de frayères, de bras morts ou encore une amélioration de la biodiversité en sous-strates des peupleraies ont été identifiés.

L'amélioration du fonctionnement hydrodynamique du fleuve ainsi que ces aspects qualitatifs et quantitatifs. Les actions identifiées sont à co-construire avec les nombreuses autres politiques publiques en cours sur la Garonne comme le SAGE Vallée de la Garonne ou encore le PAPI girondin.

Le maintien des corridors biologiques sur l'ensemble du site. Les contrats d'entretien et de restauration de ripisylves sont directement visés.

La lutte contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes. Le développement de la jussie, de l'élodée dense ou encore du ragondin et des écrevisses américaines sont un véritable fléau sur le fleuve et ses annexes hydrauliques. Des chantiers d'éliminations et des opérations innovantes de lutte contre ces espèces sont finançables dans le cadre de Natura 2000.

Une richesse de la Garonne en Aquitaine, mais des milieux souvent dégradés

Le site de la Garonne en Aquitaine, situé sur 250 km de linéaire, accueille l'ensemble des espèces de poissons migrateurs de l'Atlantique nord, dont la plupart sont d'intérêt communautaire : l'Esturgeon européen, le Saumon atlantique, la Lamproie marine, la Lamproie fluviatile, la Grande Alose, l'Alose feinte. Elle abrite également des poissons sédentaires tels que la Bouvière, le Toxostome et la Lamproie de Planer.

Le Vison d'Europe ainsi que la Loutre d'Europe, mammifères semi-aquatiques, ont également été ajoutés à la pré-liste du site.

Pour la végétation, le site abrite l'Angélique des estuaires, que l'on ne trouve que sur les berges des cours d'eau du littoral aquitain dans les secteurs soumis à l'influence des marées. Les formations végétales d'intérêt communautaire sont les herbiers aquatiques, les forêts alluviales et les formations herbeuses des bords de l'eau. L'ensemble de ces habitats et de ces espèces est affecté de manière variable par les activités humaines parmi

lesquelles, les pollutions diverses d'origine agricole, domestique ou industrielle, la présence et l'expansion de plantes exotiques et invasives, les prélèvements en eaux, l'urbanisation etc. Ces menaces induisent, aussi bien pour les habitats que pour les espèces, des états de conservation variables avec une dominance plutôt mauvaise. Par ailleurs, une majorité des habitats et des espèces voient leur état de conservation se dégrader.



Angélique des estuaires



Zone humide près de Marmande

En se replaçant dans une logique de bassin versant, le site est essentiel dans la distribution de nombreuses espèces sur l'ensemble des sous-bassins versants du réseau hydrographique. La préservation de la biodiversité sur la Garonne en Aquitaine ne peut être dissociée des actions menées sur les sites adjacents : la Garonne et ses affluents en Midi-Pyrénées abritent les zones de reproduction et de croissance de plusieurs espèces de poissons, notamment le Saumon. Le Ciron, le Dropt, l'Ourbise ou encore le Gât Mort et le Saucats sont des affluents où les habitats favorables au Vison d'Europe sont présents.



Natura 2000

Les étapes clés



Qui fait quoi ?

Le Sméag est le maître d'ouvrage délégué de l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 « La Garonne » en Aquitaine. Il a assuré l'animation et le pilotage des études nécessaires à l'élaboration du DOCOB. L'Etat est garant du bon fonctionnement de la démarche et la Direction Départementale des territoires de Lot-et-Garonne devient service instructeur pour la contractualisation (signature de contrats Natura 2000 ...).

L'opération a reçu le soutien financier de l'Europe, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Les diagnostics et propositions d'actions ont été confiés au bureau d'études BIOTOPE.

Tous les documents du DOCOB de la Garonne en Aquitaine sont téléchargeables sur le site ressources du Sméag, www.lagaronne.com (Milieux naturels/Natura 2000 Garonne/Elaboration du DOCOB Natura 2000 de la Garonne en Aquitaine).



La concertation

4 groupes de travail, réunissant des élus, des usagers de l'eau et des services de l'Etat, ont été organisés pour échanger sur les objectifs de développement durable et les actions concrètes adaptées au site de la Garonne. En tout, 5 Comités de Pilotage (COPIL) associant 30 à 60 personnes, ont validé les différentes étapes.



La fin de l'élaboration, le début de la mise en œuvre

La validation des propositions de gestion marque la fin de la procédure d'élaboration du DOCOB. On aborde alors la phase de mise en œuvre des actions préconisées. Le comité de pilotage (COPIL) reste en place mais il devient un comité de suivi, ayant en charge d'évaluer les réalisations.

Vous êtes élu, animateur, acteur local, partenaire du réseau Natura 2000 ?

La lettre Natura 2000 est pour vous !

Crédits photographiques : Sméag/Didier Taillefer

Action cofinancée par l'Agence de l'eau Adour Garonne, l'Union européenne et le MEDDE



www.eau-adour-garonne.fr

Contact :

Eloïse BLAZY
Sméag
61 rue Pierre Cazeneuve
31200 Toulouse

Tél. 05 62 72 76 00
Fax : 05 62 72 27 84

www.smeag.fr
www.lagaronne.com

Mai 2011 : 1^{er} COPIL
Démarrage des études

Diagnostics écologique et socioéconomique

Février 2012 : 2^{ème} COPIL
Présentation des résultats

Croisement des inventaires biologiques et des menaces anthropiques pour définir les enjeux de conservation

Juin 2012 : 3^{ème} COPIL
Validation de l'analyse écologique

Définition des objectifs de développement durable et d'une pré-liste de mesures de gestion

Juin 2013 : 4^{ème} COPIL
Validation des objectifs de développement durable et de la méthodologie de délimitation du périmètre du site

Précision des fiches actions, de la charte Natura 2000 et du document de synthèse

Novembre 2013 : 5^{ème} COPIL
Validation du programme d'actions et du périmètre du site

Mise en œuvre



smeag
POUR L'ÉQUILIBRE GARONNE